

2008 au Département de l'Intérieur (DINT)

L'année 2008 au DINT a été marquée par la consolidation des grands dossiers du département et par la mise en place finale, courant avril, de l'état-major de Philippe Leuba. Ce sont incontestablement trois sujets qui ont dominé et marqué l'année 2008: l'asile, avec une seconde partie d'année particulièrement chargée, due à l'explosion des dossiers confiés par la Confédération au canton. La mise en place de renforts au SPOP et à l'OTG afin de permettre un traitement normal des dossiers. Enfin, la poursuite de la politique visant à aider les communes vaudoises qui le souhaitent à fusionner.

La plate-forme canton-communes – espace de dialogue et de décision – a été créée et, dans le domaine pénitentiaire, le projet de nouvel établissement de détention pour mineur a été accepté par la population de Palézieux. A relever encore la remise au Conseil d'Etat du rapport faisant état du bilan de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution, cinq ans après son entrée en vigueur: près de 60 chantiers législatifs ouverts, et la plus grande totalité d'entre eux menés à terme.

Asile

Par deux fois en 2008 (juin et décembre) et comme il l'avait promis, Philippe Leuba a fait un point sur la situation de l'asile. Vaud conduit une politique d'équilibre entre renvois d'étrangers délinquants et régularisations humanitaires. Un peu plus de 94 % des demandes de régularisation à titre humanitaire déposées par le Canton de Vaud (art. 14 LAsi) ont été acceptées par l'Office fédéral des migrations. Ce pourcentage correspondait à 588 personnes au 30.11.08. Au 30 novembre 2008, près de 60% des départs non volontaires dans le canton concernaient des personnes condamnées pénalement.

CODEX

Le chantier des réformes judiciaires liées au programme CODEX se sont poursuivies. La mise en application a été repoussée au 1^{er} janvier 2011, sur décision du Conseil fédéral. En septembre, le Conseil d'Etat adopte l'EMPL relatif à la mise en œuvre du nouveau code de procédure pénale. Le Grand Conseil se prononcera début 2009. Parallèlement, les travaux liés à la nouvelle procédure civile continuent.

Communes

Aujourd'hui, quatorze projets de fusion impliquant 78 communes sont en chantier dans le canton. Le souci du DINT est d'encourager et de soutenir ces fusions. Afin de faciliter et d'encourager ces démarches, le Conseil d'Etat propose en juin 2008 au Grand Conseil une modification de la loi sur les fusions de communes. Il s'agit d'améliorer la représentativité dans les municipalités des nouvelles communes et de prolonger le droit à percevoir une prime financière à la fusion.

Plate-forme canton-communes

Le premier dossier traité par la plate-forme – avec le succès que l'on sait - est celui de la réforme policière: au terme de neuf séances, la Plate-forme termine ses travaux et rédige un protocole d'accord. Le projet est alors mis en consultation auprès des membres de l'UCV, de l'AdCV et des départements de l'administration cantonale. Les communes vaudoises accordent un très large soutien au projet élaboré : l'UCV approuve le projet par 83,9% des votes exprimés et l'AdCV par 81,6%. Les conseillers d'Etat Philippe Leuba, président de la Plate-forme canton-communes et chef du DINT, et Jacqueline de Quattro, cheffe du DSE, saluent ce résultat. Trois autres dossiers sont au programme de la plate-forme: les écoles de musique, FORJAD et la réforme de la péréquation financière en lien avec la facture sociale.

Renforts

En avril, le Conseil d'Etat autorise le Service de la population à créer une «task force» dont le but est d'accélérer la gestion des permis B. Trois juristes et deux secrétaires sont rapidement engagés et opérationnels. Cette décision est prise après une analyse approfondie de l'engorgement administratif et ordonnée par Philippe Leuba.

Dans le même esprit, début juin cette fois, des renforts exceptionnels sont accordés à l'Office du Tuteur général (OTG). Près de 13 postes sont créés afin de pallier le manque de personnel, l'augmentation chronique du nombre de dossiers et la surcharge de travail.

Service pénitentiaire

Le 13 juillet, la population de Palézieux accepte en votation populaire le projet de construction d'un centre de détention pour mineurs. En décembre, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil deux crédits et lance la procédure de réalisation. A terme, le futur établissement pourrait offrir 56 places de détention. Mise en exploitation prévue : premier trimestre 2013, pour 36 places jugées suffisantes en l'état.

Archives

Début novembre, les ACV fêtent la fin d'un chantier original : plutôt que de s'agrandir, le bâtiment a été densifié grâce à l'installation de rayonnages mobiles de type «Compactus ». La capacité d'accueil passe de 32.55 km linéaires à 40.8 km. Les ACV pourront ainsi absorber leurs besoins jusqu'à la fin 2011. A signaler également, en mars, l'acquisition de quatre manuscrits originaux de Jean Villard-Gilles, dont celui de La Venoge.

Groupes de prestations
301.5 Archives cantonales

302.5 Archives cantonales

Descriptif

- Conseil aux détenteurs d'archives
- Accueil des archives
- Classement d'archives et création d'instruments de recherche
- Gestion de la bibliothèque, de la documentation et des collections
- Préservation, conservation et restauration
- Microfilmage et reprographie
- Consultation et utilisation des archives
- Collaborations professionnelles
- Relations publiques et activités diverses

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités cantonales, services et offices de l'administration cantonale vaudoise et de l'Ordre judiciaire
- Institutions de caractère public, organismes para-administratifs
- Communes vaudoises
- Personnes physiques et morales privées détentrices d'archives
- Usagers des ACV et du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Public en général et étudiants
- Musées et autres organisateurs d'expositions
- Associations actives dans les domaines de l'histoire et de la sauvegarde du patrimoine
- Associations professionnelles

Groupes de prestations

302.1 Appui au chef du département

302.1 Appui au chef du département

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination entre les services et offices du département, notamment dans un but de décloisonnement (création de synergie)
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements
- Conférences intercantionales (CCDJP, CLDJP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Chef du département
- -Services et offices du DINT
- Autres département ou services cantonaux

Groupes de prestations

302.2 Ressources humaines

302.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui au Chef de département et au secrétariat général en matière de stratégie et de développement RH pour le département
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation et de mobilité professionnelle
- Gestion de conflits, médiation, audit
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Gestion des effectifs du département, gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Relais entre le SPEV et le DFIRE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel
- Développement de la fonction RH départementale
- Gestion, coordination et formation des apprentis
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (traitement dossier, etc.)
- Gestion du temps pour le personnel du SG

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département, services et offices du DINT
- Cadres et collaborateurs du DINT, stagiaires et apprentis
- SPEV
- BRM
- Candidats externes

Groupes de prestations
302.4 Unité financière

302.4 Unité financière

- Gérer le budget de département
- Gérer la comptabilité du département
- Assurer le contrôle interne du département
- Appui financier sur divers dossiers ou projets

Descriptif

- Etablir le budget du SG; consolider le budget du département
- Tenue de la comptabilité de la majorité des services (SG - SJL - ASF - SECRI) + SGC; collaboration étroite avec les autres (OTG – SPOP – SPEN) ; bouclage des comptes; formation
- Exploitation du budget (contrôles, validations, étude crédits supplémentaires, reports de crédit etc...)
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI - CCF); avec la sous-commission des finances pour le DINT; étude de dossiers, projets etc...

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- COFIN
- Fournisseurs, communes, citoyens

Groupes de prestations

302.8 Délégué à l'enfance

302.8 Office du Tuteur général

Assumer les mandats tutélaires (tutelles en faveur d'adultes et d'enfants, curatelles de recherche en paternité notamment) confiés par les Justices de paix et le rôle de personne de confiance en faveur des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Par le biais du bureau d'aide et de conseils aux tuteurs et curateurs privés, répondre aux questions sociales, juridiques et administratives que se posent les tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix.

Descriptif

- Assumer la représentation légale des pupilles adultes et mineurs qui lui sont confiés par les justices de paix
- Gérer le patrimoine des pupilles
- Obtenir les ressources financières nécessaires aux pupilles
- Prendre en charge le suivi social des pupilles
- Faire valoir les droits des pupilles à l'égard des prestataires d'assurance/aide sociales
- Défendre les droits des pupilles devant les autorités judiciaires et administratives
- Répondre aux questions des tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes adultes et mineurs faisant l'objet d'un mandat tutélaire
- Mineurs requérants d'asile non accompagnés attribués au Canton de Vaud
- Justices de paix
- Office fédéral des migrations, Service de la population
- Service de prévoyance et d'aide sociale
- Agences AVS et AI
- Autorités judiciaires
- Avocats, notaires
- Familles et proches des pupilles
- Etc.

Groupes de prestations

704.4 Surveillance des fondations

704.4 Surveillance des fondations

Réaliser la surveillance statutaire, fonctionnelle et réglementaire des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle.

Descriptif

- Faire respecter les lois sur les fondations et la prévoyance.
- Appliquer le règlement du 30 avril 2008 sur les fondations.
- Tenir le registre cantonal de la prévoyance professionnelle.
- Vérifier la conformité des dispositions réglementaires.
- Prendre des décisions relatives aux statuts des fondations.
- Surveiller les activités des fondations.
- Examiner les risques financiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Fondation de droit privé ou public.
- Fonds de prévoyance professionnel (LPP).
- Organe de contrôle.
- Actuaire conseil.
- Autorités judiciaires.

Evénements marquants, évolutions significatives

SECRETARIAT GENERAL

COMMUNICATION

Les messages émis par le DINT vers l'extérieur témoignent de la variété des domaines traités dans ce département. Leur nombre indique une intense activité. Plus de trente communiqués et une dizaine de conférence de presse en témoignent. Mais le rôle de la communication n'est pas uniquement d'informer les citoyens ; il s'agit aussi d'appuyer et d'aider à l'interne le Chef du département ou les chefs de service dans leurs relations avec les médias.

L'événement 2008 le plus suivi a été l'invitation faite par Philippe Leuba à Eveline Widmer Schlumpf de venir s'exprimer devant les Vaudois début mai à Dorigny. La manifestation a réuni plus de 1400 personnes et tous les médias suisses. Des points réguliers sur l'asile ont été donnés, dont un à Vallorbe. Le projet CODEX continue de mobiliser une équipe interdépartementale. Un gros travail est ici fourni à l'interne. Idem pour les travaux de la plateforme canton-communes, avec la réforme policière.

Parfois des histoires plus surprenantes viennent sur le devant de la scène, comme celle de ce touriste vietnamien errant en Europe, pour se retrouver finalement dans le canton de Vaud, qui assurera son rapatriement. La communication du DINT utilise aussi l'Intranet de l'Etat pour rendre compte d'événements, comme par exemple le grand exercice incendie de septembre dernier aux Archives cantonales. L'usage des photos et les interviews vont et iront en se développant.

URH

S'agissant de l'organisation, l'URH a été associée à l'intégration de l'OTG au Secrétariat général, nécessitant la formation des RH de l'office en regard de la reprise de certaines activités précédemment assurées par le SGOJ. Elle a également été partie prenante dans plusieurs groupes de travail tels que par exemple : cellule d'accompagnement de la mise en oeuvre de la Task Force (SPOP), back-office MP 2010, programme Réagir (gestion des absences maladie et accident). La démarche DECFO-SYSREM a en outre largement rythmé l'année 2008, en termes de séances, d'informations individuelles ou de groupes, de contrôle et corrections de données de bascule, etc. Relevons encore que l'activité de l'URH a toujours été intensive dans les domaines du recrutement, de la formation, de la gestion de conflit (entretiens difficiles, team-building, situations de crise, Tripac) et de l'appui organisationnel.

UFIN

- Poursuite de la réorganisation comptable du département dans le cadre de l'opération DUPLO, avec l'arrivée et l'intégration de certaines entités (ASF / OTG / SPEN)
- Renforcement des contrôles budgétaires suite à l'entrée en vigueur de la directive no. 24 établie par le SAGEFI (demande d'établissement de crédits supplémentaires, contrôle plus strict des comptes)
- Au SJL : collaboration avec le secteur recouvrements et la DSI pour la mise en place d'un nouveau logiciel qui permettra d'améliorer le suivi des débiteurs

OFFICE DU TUTEUR GENERAL

L'Office du tuteur général (ci-après OTG) est rattaché au Secrétariat général du Département de l'Intérieur depuis le 1er janvier 2008.

Il assume les mesures tutélaires qui lui sont confiées par les justices de paix. Conformément au système fédéral, les mandats tutélaires sont en priorité assumés par des personnes privées, l'OTG étant chargé des cas les plus lourds, qui ne pourraient être assumés par des privés sans compromettre les intérêts des pupilles. Il prend en charge, avec le Service de protection de la jeunesse en ce qui concerne les mineurs, un peu moins de 30% du nombre total de mesures tutélaires prononcées dans le canton de Vaud.

Concrètement, l'OTG assume des mesures de tutelle en faveur d'adultes et d'enfants, des curatelles de recherches en paternité en faveur de mineurs, des curatelles de représentation en faveur de mineurs requérants d'asile non accompagnés, et, exceptionnellement, des conseils légaux, des curatelles de gestion ou des curatelles volontaires en faveur d'adultes.

En 2008, l'OTG a suivi 1557 mandats tutélaires, toutes mesures confondues. Elles concernaient 1044 personnes adultes et 513 mineurs.

Le nombre de personnes suivies par l'OTG croît ainsi toujours de manière régulière au fil des années.

En vertu d'une décision du Conseil d'Etat du 4 juin 2008, l'effectif de l'OTG s'est vu renforcé de 12,9 postes, atteignant désormais 75 ETP, soit environ 100 collaborateurs. Il est composé de deux secteurs sociaux (majeurs et mineurs), d'un secteur financier, d'un secteur administratif et d'un support juridique. Il possède également un bureau d'aide et de conseils aux tuteurs et curateurs privés, chargé de répondre aux questions des tuteurs et curateurs privés désignés par les justices de paix.

Chiffres-clés

Nombres de mesures tutélaires assumées au 31 décembre par catégorie de personnes :

Année	Adultes	Enfants	Total
2004	753	519	1272
2005	800	483	1283
2006	873	460	1333
2007	978	504	1482
2008	1044	513	1557

AUTORITE DE SURVEILLANCE DES FONDATIONS (ASF)

L'Autorité de surveillance des fondations (ci-après ASF) est une unité rattachée au département de l'Intérieur depuis le 1^{er} juillet 2007.

Les missions de l'ASF sont fixées par la législation fédérale. Il s'agit d'appliquer les dispositions de la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidités (LPP) et le Code civil suisse (art. 80 ss CCS).

Un site Internet www.vd.ch/asf est à disposition des fondations et du public pour informer des différents aspects de la surveillance et faciliter la gestion de ces institutions.

Actuellement, 400 institutions de prévoyance professionnelle et 1'000 fondations de droit civil (fondations classiques) sont suivies régulièrement. La fortune totale gérée est de l'ordre de 35 à 40 milliards de francs suisses.

L'ASF est composée de 10 personnes et est située à la rue du Valentin 10. Le financement est assuré à plus de 90% par les émoluments.

Le 30 avril 2008 est entrée en vigueur le nouveau règlement sur la surveillance des fondations. En effet, l'évolution de la législation fédérale (Code civil, code des obligations, droit de la prévoyance professionnelle) et la volonté du Conseil d'Etat de réduire les directives et autres formulaires ont été à la base de la mise en place d'un règlement plus simple et plus claire que celui du 25 janvier 1991. La directive sur les fondations de droit civil du 1er janvier 2006 a pu être supprimée.

Chiffres-clés

Nombre de fondations par catégorie et année au 31 décembre				
Année	Classique	Prév. Compl.	LPP	Total
2001	846	345	209	1'400
2002	880	334	210	1'424
2003	897	310	204	1'411
2004	920	294	201	1'415
2005	951	280	195	1'426
2006	967	259	190	1'416
2007	989	221	188	1398

Nombre de décisions rendues par catégorie et année

Type	2005	2006	2007	2008
Mise sous surveillance	42	49	48	43
Enregistrement définitif LPP	1	1	3	0
Modification de statuts	89	86	86	80
Dispense d'organe de révision	0	2	13	33
Fusion et transfert de patrimoine	0	3	1	5
Amende	0	2	1	1
Dissolution et entrée en liquidation	45	67	40	28
Approbation du régl. relatif à la liquidation partielle	0	2	4	18
Liquidation partielle et/ou plan de répartition	13	5	19	13
Clôture des opérations de liquidation et/ou radiation du registre LPP	3	5	39	45
Transfert entre canton	0	7	2	6
Divers	11	4	5	16
Total	204	233	261	288

ARCHIVES CANTONALES

Le chantier de la densification des locaux de conservation, entamé en novembre 2006, a été achevé. La capacité d'accueil est ainsi passée de 32 à 40 kilomètres linéaires de documents, ce qui permettra de désengorger les services de l'administration actuellement saturés. Simultanément, la gestion des fonds a été optimisée par une réorganisation lourde de leur rangement et le classement systématique de la plus grande partie des fonds privés.

La migration des bases de données DAVEL (fonds conservés par les Archives cantonales) et PANORAMA (fonds conservés par les communes) dans le nouvel environnement informatique scopeArchiv a été réalisée. Malgré une préparation minutieuse, elle s'est heurtée à de nombreuses difficultés techniques. Différents points restent à régler. L'opération peut cependant être considérée comme un succès, permettant de disposer d'un outil de gestion très performant, de préparer la prochaine diffusion en ligne de toutes les données d'inventaire et de bénéficier de la participation à un « users group » réunissant les principales institutions d'archives de suisse.

Un exercice de sauvetage de documents d'archives de deux jours, réunissant 65 intervenants des Archives cantonales, de la Bibliothèque cantonale, de la Bibliothèque de l'EPFL, des pompiers et de la protection civile, a permis de tester et d'améliorer les procédures et les techniques d'intervention en cas de catastrophe (incendie ou inondation).

Plusieurs acquisitions exceptionnelles ont été réalisées : la part « vaudoise » du fonds photographique d'Edipresse (plus de 200'000 photos couvrant toute la seconde moitié du 20^e siècle) ; quatre textes manuscrits de Gilles, dont celui de *La Venoge* ; un parchemin de 1011-1012 et une grosse de reconnaissances de 1337 en faveur du couvent de Romainmôtier.

Le 4^e et dernier volet de *l'Histoire de l'administration cantonale vaudoise* a été publié, couvrant la période 1998-2007, la plus dense du point de vue de l'évolution des structures. Ce volume de 155 pages contient également un bilan de l'ensemble de l'histoire de l'administration, 1803-2007.

Trois projets essentiels ont été lancés : la rédaction d'une loi sur l'archivage (parvenu à la fin de l'année au stade des consultations internes à l'administration) ; l'implantation systématique du calendrier de conservation des archives d'opération dans tous les secteurs de l'administration cantonale (à réaliser d'ici à 2010) ; la réalisation d'un schéma directeur de l'archivage électronique (au stade du lancement du projet).

L'organigramme de l'institution a été modifié, avec l'intégration d'un poste de bibliothécaire universitaire à 80 % (auparavant poste auxiliaire) ; le taux d'activité de deux autres spécialistes (photographe et restauratrice) a été modifié.

Rapport annuel de gestion 2008
Département de l'Intérieur (DINT)
Secrétariat général (SG-DINT)

Projets particuliers

Rapport annuel de gestion 2008
Département de l'Intérieur (DINT)
Secrétariat général (SG-DINT)

Sources d'informations complémentaires

Coordonnées

Secrétariat général, Château Cantonal, 1014 Lausanne

T +41 21 316 40 04

F +41 21 316 41 67

[info.sgdire\(at\)vd.ch](mailto:info.sgdire(at)vd.ch)

Groupes de prestations
302.6 Nouvelle Constitution

302.6 Nouvelle Constitution

Mise en œuvre de la nouvelle Constitution.

Descriptif

Conduite de la mise en œuvre, animation, coordination, communication et maîtrise générale de la démarche, soit :

- Proposer le programme et la planification des travaux législatifs.
- Veiller à la cohérence des projets.
- Fournir des avis sur la conformité des projets de loi à la nouvelle Constitution.
- Contrôler le respect des échéances, l'emploi des ressources allouées pour celle-ci et la conformité des projets à la Constitution et son programme de mise en œuvre.
- Communiquer sur la démarche et comme action de mise en œuvre de valeurs et principes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services
- Départements
- Conseil d'Etat
- Grand Conseil
- Population

Événements marquants, évolutions significatives

Principales activités de la Cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale

Coordination et suivi des travaux

Suivi de l'avancement, appui aux départements pour la planification de leurs projets, coordination avec les autres projets législatifs, mise en évidence des conséquences diverses, gestion des risques, proposition d'adaptation des décisions antérieures.

Préparation des adaptations du calendrier législatif

Intégration des aléas des projets ponctuels, des délais fixés par la Constitution, des impératifs de cohérence (matérielle et chronologique) et de la capacité de réalisation (administration, Conseil d'Etat, Grand Conseil) ; documentation et préparation des adaptations de la planification.

Rendu compte

Mise à jour mensuelle du tableau de synthèse des thèmes constitutionnels et du calendrier effectif .

Coordination et suivi budgétaires et financiers

Gestion des réallocations (le coût des renforts est porté au budget des services et la Cellule Constitution les re-finance trimestriellement par imputation interne, tous les coûts de la mise en œuvre législative étant ainsi enregistrés à l'UB 3024). Ce mode de financement a pris fin le 31 décembre 2008.

Communication

Restreinte au strict minimum (mesure DEFI). Mise à jour du [site internet de l'Etat relatif à la Constitution](#) et réponse aux demandes externes d'information à ce sujet.

Vérification de la conformité à la Constitution

Avis sur la portée de la nouvelle Constitution dans le cadre de tous les projets de lois, des consultations et de réponses à des interventions parlementaires. En collaboration avec le SJL, avis ponctuels sur l'application de dispositions constitutionnelles.

Rédaction

Contribution à la rédaction de projets législatifs et de réponses à des interventions parlementaires. Contribution à la rédaction de projets législatifs et de réponses à des interventions parlementaires. [Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil présentant un bilan de la mise en œuvre de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud](#),

Avancement des travaux législatifs de mise en œuvre de la nouvelle Constitution

En 2008, le Grand Conseil a adopté 6 lois, décrets ou ensembles de textes législatifs. La volumineuse législation d'application de la nouvelle Constitution a, pour sa plus grande partie, été adoptée dans les délais constitutionnels de deux et cinq ans. Il s'en est fallu de quelques lois. A fin 2008, sur les 35 chantiers législatifs composant le périmètre étroit de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution (il s'agit des adaptations de la législation nécessaires d'un point de vue juridique), 30 avaient abouti, 3 étaient en mains du Grand Conseil et 2 étaient encore en préparation au Conseil d'Etat (dont un, la généralisation de la double instance judiciaire, n'est plus soumis au délai de cinq ans à la suite d'une révision partielle de Cst-VD).

RPT – Principales activités de la Cellule Constitution en matière de MISE EN OEUVRE DE LA REFORME DE LA PEREQUATION ET DE LA REPARTITION DES TACHES ENTRE LA CONFEDERATION ET LES CANTONS

Le Conseil d'Etat, dès l'été 2005, a confié au délégué à la nouvelle Constitution la mission d'organiser, d'animer et de coordonner la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) dans le Canton. La RPT est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Le dispositif organisationnel mis en place est le suivant :

- La responsabilité de la conduite de la démarche générale est attribuée au chef du DINT et à une délégation du Conseil d'Etat à la RPT, formée depuis le début de la nouvelle législature du chef du DINT, président, et des chefs du DFIRE et du DSAS.
- Une Cellule d'appui pour la mise en œuvre de la RPT (« Cellule RPT »), réunit, autour de la Cellule Constitution, un représentant de chacune des entités transversales impliquées dans la RPT que sont le SAGEFI, l'OAE, le SJL, le SECRI et la Chancellerie ; elle anime et coordonne la réforme sur le plan opérationnel.
- Une équipe de projet, composée de la Cellule RPT et de représentants de chacun des 5 départements concernés par des mesures spécifiques (DSE, DFJC, DSAS, DEC et DINF), veille à l'échange d'informations entre la structure centrale et les départements, la coordination entre les chantiers départementaux et la cohérence de la mise en œuvre.
- Le Collège des secrétaires généraux, élargi aux chefs du SAGEFI, de l'OAE, du SJL et du SECRI, joue, sous la dénomination de Comité de pilotage de la mise en œuvre de la RPT, le rôle habituellement dévolu à un comité de pilotage : relais d'information, coordination, préavis ou propositions à l'intention du chef du DINT et de la délégation à la RPT pour tout ce qui touche à la conduite et à la maîtrise générale de la démarche.
- Les chantiers départementaux sont sous la responsabilité des départements concernés.

En 2008, les principales activités de la cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la RPT ont été les suivantes :

Rédaction pour le Conseil d'Etat d'un rapport sur le bilan du projet RPT-VD et sur son re-déploiement, dressant le **bilan du projet « mise en œuvre de la RPT dans le Canton de Vaud »**, établissant une liste raisonnée de ce qui devrait ou pourrait encore être fait pour la RPT, de manière transversale, et formulant des propositions pour le re-déploiement du dossier RPT-VD.

Sur la base de rapport, le Conseil d'Etat à fin 2008, a décidé de considérer que le suivi financier interne pour l'année 2008, le suivi financier avec la Confédération (nouvelle péréquation), les conventions-programmes et les dossiers sous régime transitoire font partie intégrante de la mise en œuvre de la RPT dans le canton. Il a chargé la Cellule RPT d'organiser et de conduire une réflexion sur les adaptations qui devraient être apportées à la nouvelle péréquation entre la Confédération et les cantons, pour mieux servir les intérêts vaudois, et d'élaborer des

propositions d'actions. Il a chargé les départements, en lien avec l'OAE et la Cellule RPT, de conduire une réflexion sur l'opportunité et les modalités d'une mise en oeuvre volontariste de l'accord cadre intercantonal et du principe de l'équivalence fiscale sur le plan intercantonal, et de faire des propositions dans ce sens. Le Conseil d'Etat a aussi chargé la Cellule RPT d'organiser le traitement de la consultation que le Conseil fédéral ouvrira sur ses projets de réformes en relation avec l'examen des tâches de la Confédération. Enfin, il a maintenu l'organisation de projet RPT, la Cellule RPT étant chargée d'adapter son fonctionnement d'une part à la diminution de la charge de travail transversal induite directement par la RPT, d'autre part à ses nouvelles missions, et nouveau point de situation au printemps 2009.

Mise en œuvre des décisions ci-dessus

Suivi

Gestion et tenue à jour d'un tableau des interventions parlementaires vaudoises en relation avec la RPT ; suivi des travaux sur la scène fédérale, particulièrement en matière de péréquation (chiffres 2009) et de réexamen des tâches, et analyse en continu des principaux enjeux.

Communication

- Fiche d'information hebdomadaire (RPT Info-hebdo) par laquelle le délégué RPT informe les membres de l'équipe de projet, le chancelier et les secrétaires généraux des développements du dossier.
- Mise à jour du [site internet de l'Etat relatif à la RPT](#) et réponse aux demandes externes d'information à ce sujet.

Réunions

Préparation et animation de réunions de la Cellule RPT, de l'Equipe de projet, du COPIL et de la délégation du Conseil d'Etat.

Appui

A certains services et chefs de département dans la gestion de dossiers en relation directe avec la RPT, en particulier dans la mise en œuvre des conventions-programmes conclues entre la Confédération et le Canton.

DecTer – Principales activités de la Cellule Constitution en matière de MISE EN PLACE DE L'ADMINISTRATION CANTONALE DANS LES NOUVEAUX DISTRICTS

Le Conseil d'Etat, au printemps 2008, a attribué au DINT, Cellule Constitution, la conduite, l'animation et la coordination de la démarche de découpage territorial de l'administration (« DecTer2 ») et l'a chargé de recueillir auprès des départements et des services l'information pertinente en vue de lui proposer un dispositif (cadre, objectifs et organisation de projet) pour l'adaptation des entités administratives cantonales aux nouveaux districts.

En 2008, les principales activités de la cellule Constitution en matière de mise en œuvre des nouveaux districts ont été les suivantes :

Enquête sur les découpages et les projets d'adaptation aux nouveaux districts

Conduite d'une enquête auprès des départements sur leurs entités déconcentrées, leur conformité avec le nouveau découpage, les projets de mise en conformité (avec calendrier et conséquences) ou non (pour quels motifs). Listage des découpages, classification en fonction de la relation avec les personnes et du rôle du district, analyse.

Rapport et propositions

Rédaction d'un rapport sur l'état d'avancement de la mise en place de l'administration cantonale dans les nouveaux districts et sur la poursuite de cette opération, rendant compte de l'enquête effectuée et faisant au chef du DINT et, par lui, à la délégation du Conseil d'Etat puis à celui-ci, des propositions pour la poursuite de la démarche.

Appui, Préavis

- Appui, sur demande, aux départements et services conduisant une démarche de mise en conformité avec le nouveau découpage.

- Préavis sur les propositions de réorganisation territoriales.

Suivi

- Des interventions parlementaires en relation avec les nouveaux districts, avec tenue à jour d'un tableau.
- Des réorganisations territoriales conduites par les départements, avec tenue à jour d'un tableau de synthèse.

Rédaction

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en place de l'administration cantonale dans les nouveaux districts et sur la poursuite de cette opération et rapport sur le postulat Haenni demandant au Conseil d'Etat de s'inspirer de l'exemple de la Confédération et de délocaliser progressivement une partie de son administration (07/POS/254).

PLATE-FORME CANTON-COMMUNES – Principales activités de la Cellule Constitution dans le fonctionnement de la Plate-forme

Le Programme de législature 2007-2012 consacre sa mesure 16 à la « revivification » des communes. Une des actions retenues consiste à instituer durablement une plate-forme de réflexion et de mise en œuvre entre les associations faïtières et le Conseil d'Etat. C'est dans ce cadre que le Conseil d'Etat, d'entente avec l'AdCV et l'UCV, a décidé, le 2 avril 2008, d'adopter le principe de la création d'une plate-forme paritaire permanente « Canton-Communes », lieu d'échanges permanents entre le Canton et les communes, ayant des visées essentiellement propositionnelles (pas de pouvoir décisionnel) et menant un travail régulier et approfondi.

Le Conseil d'Etat a décidé de la doter d'un secrétariat exécutif qui puisse consacrer à l'étude des dossiers et à la préparation des séances le temps et les efforts nécessaires et l'a confié à partir du 1^{er} novembre 2008 à la Cellule Constitution de manière à tirer profit de son expérience dans la coordination des gros dossiers, de ses connaissances du domaine institutionnel et des projets transversaux, ainsi que de l'allègement de sa charge de travail sur le projet de mise en œuvre de la nouvelle Constitution.

De mai à décembre 2008, la Plate-forme Canton-communes a été saisie de quatre dossiers ayant de forts impacts sur les communes : la réforme policière, les écoles de musiques, FORJAD et la réforme de la péréquation financière.

Entre novembre et décembre, la Cellule Constitution a assuré le secrétariat exécutif de 4 séances de la Plate-forme. Elle a apporté son appui dans le dossier de la réforme policière.

Projets particuliers

Se référer aux pages précédentes (événements marquants)

Sources d'informations complémentaires

Liens

[Site de la Constitution](#)

[Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil présentant un bilan de la mise en œuvre de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud, cinq ans après son entrée en vigueur.](#)

[Dossier R P T](#)

[Bilan du projet « RPT-VD » à mi-mars 2008](#)

[Découpage territorial \(DecTer\)](#)

Rapport annuel de gestion 2008

Département de l'Intérieur (DINT)

Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI)

Groupes de prestations

303.0 Gestion et administration du Service

303.0 Gestion et administration du Service

Gestion et administration du Service.

Descriptif

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du Service.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de l'Intérieur (DINT)

Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI)

Groupes de prestations

303.1 Recouvrements

303.1 Recouvrements

Depuis juillet 2005, le secteur des recouvrements fait partie du Service juridique et législatif (S JL-DINT).

Groupes de prestations

303.2 Relations avec les communes

303.2 Relations avec les communes

- Autorité de surveillance des finances communales.
- Secteur juridique et affaires communales.

Descriptif

- Exercer la surveillance financière des communes:
 - Contrôler les budgets, les comptes communaux et les arrêtés d'imposition.
 - Assurer la classification financière des communes et la gestion du fonds de péréquation directe horizontale.
 - Gérer les relations financières avec les communes.
 - Assurer un observatoire financier Etat/communes vaudoises.
 - Suivre les dossiers d'agglomérations et fournir un appui à la rédaction de conventions.
 - Accompagner les fusions de communes sur un plan financier.
- Veiller à la légalité de la réglementation communale:
 - Examiner les textes normatifs et collaboratifs communaux et intercommunaux.
 - Vérifier la légalité et préavisier pour les instances cantonales.
 - Conduire et coordonner, auprès des autres départements de l'administration, la procédure d'approbation des textes portant collaboration intercommunale par le Conseil d'Etat.
 - Intervenir dans certaines procédures de recours / requêtes.
- Fournir un appui juridique aux communes, à leurs élus et à leurs administrations:
 - Assurer des conseils, avis de droit, informations aux autorités communales, sur l'application des lois et des procédures à suivre pour la prise de décisions.
 - Accompagner et contrôler la création d'associations de communes, d'ententes intercommunales et de fusions de communes.
 - Conseiller en matière de procédures, notamment celle des sentences municipales.
- Assurer et coordonner la communication entre l'Etat et les communes vaudoises ainsi qu'entre les services de l'Etat:
 - Assurer la publication trimestrielle de "canton-communes".
 - Coordonner des formations à l'attention des autorités et responsables communaux.
 - Développer et mettre sur internet des outils didactiques pour les communes.
 - Accompagner la communication aux communes de projets transversaux à l'administration cantonale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Association de communes, ententes intercommunales et autres organisations intercommunales.
- Canton et services de l'Etat.

Groupes de prestations

303.3 Préfectures

303.3 Relations avec les Préfets et les Préfectures

Bien que le Conseil d'Etat soit l'autorité de surveillance des préfets, les préfectures sont administrativement rattachées au SeCRI qui en surveille et coordonne les activités.

Descriptif

Coordination générale entre le Conseil d'Etat, les Départements et l'ensemble des préfectures

- Gestion RH des préfets et du personnel administratif des préfectures.
- Suivi des budgets.
- Récolte, synthèse et suivi actif des rapports annuels des préfets.
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat.
- Appui juridique aux préfets.
- Mise à jour et administration de l'application métier "Préfec+" en fonction de l'évolution du cadre légal.

Activités des préfets

- Représenter le Conseil d'Etat sur mandat général ou ponctuel, représenter l'Etat auprès des institutions du district, transmettre les informations du Conseil d'Etat et ses directives.
- Contribuer au développement du district.
- Promouvoir la collaboration intercommunale et régionale.
- Surveiller les communes.
- Assister les communes en matières administrative et juridique.
- Coordonner les activités du district avec les régions limitrophes.
- Veiller au maintien de l'ordre public.
- Offrir les bons offices pour tout différend pouvant être réglé à l'amiable.
- Informer le Conseil d'Etat sur les affaires du district .
- Produire un rapport annuel.
- Inspecter les registres de certains offices cantonaux et des notaires.
- Exécuter divers tâches et contrôles en faveur des services de l'Etat, des communes ou de tiers sur la base de lois, spéciales:
 - Vente de permis de chasse et de pêche.

- Assermentations diverses.
- Plan ORCA.
- Commissions d'apprentissage.
- Statuer sur les contraventions et les petits délits.
- Concilier et décider en matière de baux à loyer et de baux à ferme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Population.
- Communes.
- Forces de l'ordre.
- Services de l'Etat.
- Apprentis.
- Ordre judiciaire.
- Justiciables.
- Locataires et propriétaires.
- Service du logement.

Groupes de prestations

303.4 Droits politiques

303.4 Droits politiques

- Organisation et contrôle de l'exercice des droits politiques dans le Canton.
- Organisation des votations et élections, et surveillance de leur déroulement.

Descriptif

- Garantir, dans le Canton, les prescriptions fédérales et cantonales en matière d'exercice des droits politiques.
- Organiser les scrutins populaires sur les plans fédéral et cantonal.
- Délivrer l'autorisation pour la tenue de scrutins communaux.
- Contrôler et enregistrer les dépôts de demandes de référendum ou d'initiative sur le plan cantonal, délivrer l'autorisation pour la récolte des signatures.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Grand Conseil.
- Communes.
- Chancellerie.
- CADEV.
- SCRIS.
- DSI.
- Citoyens.
- Partis politiques.
- Presse.

Groupes de prestations

303.5 Eglises

303.5 Relations avec les Eglises et les Communautés religieuses

- Lien entre l'Etat et les Eglises et les communautés religieuses en vertu des articles 169 à 172 de la Constitution vaudoise.
- Supervision de l'utilisation de la Cathédrale.

Descriptif

- Etablir et contrôler l'usage de la contribution financière de l'Etat aux Eglises réformée et catholique ainsi qu'à la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud.
- Contribuer au maintien de la paix confessionnelle en favorisant le dialogue interreligieux et la prévention des dérives sectaires par l'information.
- Mettre en oeuvre les articles constitutionnels relatifs aux Eglises et communautés religieuses: notamment sur la question de leur reconnaissance.
- Gérer l'utilisation de la Cathédrale en coordonnant le chantier permanent de restauration, la vie culturelle de l'église, l'animation culturelle et institutionnelle du bâtiment.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.

Cathédrale:

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.
- Ville de Lausanne.
- Office du tourisme.
- Société des concerts de la Cathédrale et Conférence des sociétés chorales vaudoises de concert.

Groupes de prestations

303.6 Fonction juridique et légistique

303.6 Greffe du tribunal neutre

Greffe du tribunal neutre.

Descriptif

- Gérer le rôle des dossiers du Tribunal neutre.
- Assurer la conduite et le suivi du traitement des dossiers.
- Assurer l'appui administratif et logistique aux juges: planifier les séances, coordonner la circulation des dossiers, notifier les décisions et courriers.
- Gérer le site internet du TN.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Tribunal neutre.
- Justiciables.

Événements marquants, évolutions significatives

Événements marquants en 2008

Administration du service

- Transformation du secteur des affaires communales en secteur juridique appuyant les divers groupes de prestations.
- Départ à la retraite du responsable des droits politiques et bureau électoral cantonal, après plus de 30 ans de services. Entrée en fonction de son successeur.

Communes

Finances communales

- Démarrage du projet de réforme de la Péréquation 2011 dans la cadre de la "Plate-forme Canton-communes" (cf. plus bas).
- Modification du plafond d'endettement communal pour certaines communes.
- Bouclement du 2ème exercice de l'actuelle péréquation intercommunale.
- Nombreuses analyses financières des communes projetant une fusion.

Affaires communales

- Mise en place d'une plate-forme "politique" entre le Conseil d'Etat et les associations faitières des communes (UCV, AdCV) visant à trouver des solutions concertées pour certains dossiers.
- Mise en place d'un groupe de travail régulier entre le SeCRI et l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM) visant à améliorer les échanges entre les administrations cantonale et communales.
- Réponse aux demandes de: 187 communes, 46 associations de communes, 7 ententes intercommunales, 1 fraction de commune, 13 groupements forestiers, 2 sociétés de droit public, 10 préfectures, 7 départements, 14 services.
- Conduite ou suivi de: 91 procédures d'approbation (règlements communaux, conventions ou associations communales ou intercommunales), 21 procédures judiciaires, 9 projets de fusion de communes.
- Appui et aide à la décision, mensuellement par environ: 240 entretiens téléphoniques, 220 courriers électroniques, 50 courriers papier, 18 avis de droit, 19 examens de dossiers, 15 recherches juridiques approfondies, 6 séances d'entretiens.

Fusions de communes

- Aboutissement de la fusion Malapalud - Assens, devenue commune d'Assens.
- Modification de la LFusCom afin de permettre l'élection de municipaux par arrondissements (groupes de

communes).

Agglomérations

- Obtention de crédits de subventionnements importants de la Confédération pour les trois projets d'agglomérations: Lausanne-Morges; Yverdon; Franco-valdo-genevois.

Préfectures

- Redéploiement des préfectures selon le nouveau découpage territorial en dix districts.
- Mise en place de journées de formation continue pour les collaborateurs des préfectures, dans un objectif d'harmonisation des procédures.
- Création d'une application informatique facilitant le travail des préfets pour la rédaction de leur rapport annuel.

Droits politiques, votations et élections

- Recrudescence importante de l'activité en matière de droits politiques dans deux domaines:
 - usage des droits d'initiative et de référendum sur les plans cantonal et communal;
 - élections complémentaires dans les communes.

Eglises, communautés religieuses

- Etablissement des décisions de subventionnement aux Eglises reconnues de droit public et à la CILV pour 2009, en attendant une convention de subventionnement pour 2010-2014.

Cathédrale

- Lancement des travaux du Comité de pilotage chargé de proposer au Conseil d'Etat une nouvelle structure de gestion et de coordination des nombreuses activités entourant la Cathédrale.

Greffe du Tribunal neutre

- Entrée en fonction de 3 nouveaux juges.
 - Traitement de 10 procédures judiciaires.
 - Mise en place d'une nouvelle organisation pour la circulation et le traitement des dossiers.
 - Création d'un site internet du TN et publication - en ligne - de la jurisprudence du TN.
-

Projets particuliers

Projets particuliers en cours (2008-2009)

Communes

Finances communales

- Réforme du système de péréquation intercommunale en concertation avec les associations faitières des communes.
- Suivi du projet MCH2 - nouveau plan comptable- sur le plan fédéral et intercantonal.
- Suivi de l'impact financier de la RPT (report de tâches de la Confédération) sur les communes.

Affaires communales

- Réflexion sur une révision du cadre légal concernant les communes et les fusions de communes en fonction des problèmes rencontrés dans son application.
- Consolidation de la réglementation-type des communes.
- Elaboration d'avis de droit complets en vue de publication.
- Réorganisation et amélioration de l'ensemble de l'information cantonale en ligne à l'attention des communes.
- Amélioration de la coordination des divers services cantonaux en lien avec les communes.
- Intensification des échanges avec les préfets, en matière communale.

Fusions de communes

- Engagement d'un collaborateur spécifiquement chargé de suivre et d'appuyer les différents projets de fusions de communes.
- Appui à la quinzaine de projets de fusion officiels.

Agglomérations

- Réflexion approfondie sur les aspects institutionnels des agglomérations.

Préfectures

- Refonte technique complète de l'application informatique Préfec+.
- Automatisation de procédures informatiques concernant le traitement des contraventions.

Droits politiques, votations et élections

- Etude du projet de mise en place du vote électronique pour les Suisses de l'étranger.
- Lancement d'un vaste programme de modernisation des applications informatiques utilisées pour les votations et les élections.

Eglises, communautés religieuses

- Elaboration des conventions de subventionnement aux Eglises reconnues pour 2010-2014.
- Réflexion sur une modification des lois ecclésiales.

Cathédrale

- Projet de création d'une personne morale de droit public pour la gestion et l'utilisation de la Cathédrale.

Greffe du Tribunal neutre

- Elaboration et mise en place de nouveaux processus pour le traitement du courrier et le suivi des dossiers du Tribunal neutre.
- Introduction des arrêts du Tribunal neutre dans la base de données du Tribunal cantonal.

Sources d'informations complémentaires

Informations relatives au SeCRI

Toute l'information relative aux activités du SeCRI est disponible sur le site internet de l'Etat de Vaud.

Entrée par les thèmes

Territoire

- Communes ([lien](#))
- Districts / Préfectures ([lien](#))

Vie privée

- Religions ([lien](#))

Etat-Droit

- Votations et élections ([lien](#))

Entrée par l'organisation

Départements

- Service des communes et des relations institutionnelles ([lien](#))

Autorités

- Préfectures ([lien](#))

Quelques sites particuliers relatifs à l'appui aux communes:

- Fusions de communes ([lien](#))
- Guide pour les fusions de communes ([lien](#))
- Publication trimestrielle "canton-communes" ([lien](#))
- Formation "L'Etat pour les communes" ([lien](#))

- Questions-réponses juridiques ([lien](#))

Groupes de prestations
303.0 Gestion et administration du Service

303.0 Gestion et administration du Service

Gestion et administration du Service.

Descriptif

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du Service.

Groupes de prestations
303.1 Recouvrements

303.1 Recouvrements

Secteur des recouvrements.

Descriptif

Recouvrer les créances de l'Etat en matière :

- D'assistance judiciaire.
- De créances compensatrices.
- De notes de frais pénales .

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Débiteurs.
- Canton.

Groupes de prestations
303.2 Relations avec les communes

Descriptif

- Autorité de surveillance des finances communales.
- Secteur des affaires communales.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Association de communes, ententes intercommunales et fédération de communes.
- Canton et services de l'Etat.

Groupes de prestations

303.3 Préfectures

303.3 Préfectures

Les 19 préfectures du Canton de Vaud.

Descriptif

Surveiller l'activité des préfets, qui ont pour missions de :

- Représenter le Conseil d'Etat sur mandat général ou ponctuel, représenter l'Etat auprès des institutions du district, transmettre les informations du Conseil d'Etat et ses directives.
- Contribuer au développement du district
- Promouvoir la collaboration intercommunale et régionale : inciter, participer, au fonctionnement des organes de développement (LDER/LIM) et de promotion régionale, favoriser la création de, groupements, informer.

Coordonner les activités du district avec les régions limitrophes :

- Informer les voisins sur les réalisations et les projets, coordonner les activités avec les autorités voisines.

Veiller au maintien de l'ordre public :

- Surveiller de manière générale la police des moeurs et le maintien de l'ordre et de, la sécurité publics, cas échéant engager les forces de l'ordre.

Offrir les bons offices :

- Offrir les bons offices pour tout différend pouvant être réglé à l'amiable.

Informers le Conseil d'Etat sur les affaires du district :

- Communiquer au Conseil d'Etat les faits remarquables ou les, informations demandées, produire un rapport annuel.
- Inspecter les registres de certains offices cantonaux et des notaires, contrôles réguliers de la bonne tenue des registres , et tenues de réunions.

Exécuter divers tâches et contrôles en faveur des services de l'Etat, des communes ou de tiers sur la base de lois, spéciales:

- Vente de patentes, permis
- Contrôle des décisions des services
- Libérations militaires
- Assermentations diverses
- Installations de pasteurs
- Gestion de domaine viticole
- Commissions de zone
- Défense civile
- Plan ORCA
- Commissions d'apprentissage
- Contrôle des lotos et loteries
- etc ...

Exercer des compétences juridictionnelles :

- Statuer sur les contraventions et les demandes de conversion, exécuter des, décisions judiciaires.
- Concilier et décider en matière de baux à loyer et de baux à ferme :
- Convoquer, auditionner et tenter de concilier les litiges, en matière de baux à loyers et à ferme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Population.
- Communes.
- Districts voisins et districts.
- Cantons voisins et cantons.
- Forces de l'ordre.
- Canton.
- Services de l'Etat.
- Administrés.
- Apprentis.
- Justices et justiciables.
- Locataires et propriétaires.
- Service du logement.

Groupes de prestations

303.4 Droits politiques

303.4 Droits politiques

Secteur des droits politiques :

- Organisation et contrôle de l'exercice des droits politiques dans le Canton
- Organisation des votations et élections et surveillance de leur déroulement

Descriptif

- Garantie, dans le Canton, des prescriptions fédérales et cantonales en matière d'exercice des droits politiques.
- Organisation des scrutins populaires sur les plans fédéral et cantonal.
- Autorisation pour la tenue de scrutins communaux.
- Contrôle et enregistrement du dépôt de demandes de référendum ou d'initiative sur le plan cantonal, autorisation pour la récolte de signatures.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Grand Conseil.
- Communes.
- Chancellerie.
- CADEV.
- SCRIS.
- UID-DIRE.
- Citoyens.
- Partis politiques.
- Presse.

Groupes de prestations
303.5 Eglises

303.5 Eglises

- . Administration en matière ecclésiastique.
- . UB 30331.

Descriptif

- . Adapter, établir et contrôler la contribution financière de l'Etat aux Eglises réformée et catholique.
- . Gérer les dossiers du personnel pris en charge par l'Etat (pasteurs, diacres, prêtres et théologiens laïques).
- . Proposer au CE la ratification de la nomination des prêtres dans le district d'Echallens.
- . Contribuer au maintien de l'apais confessionnelle en favorisant le dialogue interreligieux et la prévention des dérives sectaires par l'information.
- . Collaborer à la mise en oeuvre des articles constitutionnels relatifs aux Eglises et communautés religieuses..

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- . Etat.
- . Eglises.
- . Paroisses et autres lieux d'Eglise.
- . Population.

Groupes de prestations

303.6 Fonction juridique et légistique

303.6 Fonction juridique et légistique

Division juridique et légistique.

Descriptif

- Assurer la fonction juridique au sein de l'Etat (Grand Conseil, Conseil d'Etat, administration).
- Rendre des avis de droit.
- Rédiger des textes législatifs et aider les services dans leur rédaction.
- Editer le Recueil systématique et le Recueil annuel des lois vaudoises.
- Assurer le secrétariat de la Chambre des notaires.
- Instruire les recours pour le Conseil d'Etat et, dans certains cas, pour les départements.
- Instruire et trancher les demandes d'aide aux victimes d'infractions (LAVI).
- Traitement du contentieux de l'Etat et des procédures devant le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale.
- Appuyer les services et les départements dans la préparation des déterminations à la Cour constitutionnelle

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Administration.
- Grand Conseil.
- Usagers du RSV.
- Notaires.
- Tribunaux.

Événements marquants, évolutions significatives

Des sollicitations de toutes parts

Le Service juridique et législatif a vécu une année agitée dans les deux secteurs qui le composent. La poursuite du projet "Codex 2010", l'augmentation des sollicitations relatives à des avis de droit ou des projets législatifs, ainsi que l'afflux de nouveaux dossiers au secteur recouvrements ont fortement sollicité les effectifs du service. Dans le détail, voici ce qu'on peut retenir :

Secteur juridique

Le secteur juridique se voit de plus en plus confronté à un afflux de projets durant les périodes clés de l'année, soit avant les vacances d'été et avant Noël. Ces périodes d'intense activité débutent de plus en plus tôt (déjà début mai pour les vacances d'été et dès le retour des vacances d'automne pour la fin de l'année) et les délais dans lesquels les avis du SJL sont attendus sont de plus en plus courts. Dans ces conditions, il n'est pas possible au secteur, compte tenu de ses effectifs, mais également de ses autres missions (indemnisation LAVI, appui à la Chambre des notaires et à l'assistance judiciaire, projet Codex 2010) de répondre à l'ensemble des sollicitations dans des délais raisonnables. Cela provoque des tensions avec les services demandeurs qui pourraient aisément être évitées moyennant une planification tenant mieux compte des impératifs liés à l'analyse juridique à laquelle doit procéder le SJL et permettant une meilleure répartition des projets sur l'année. Cela paraît d'autant plus nécessaire que le nombre de projets d'investissements qui nous sont annoncés pour 2009 est particulièrement important.

La poursuite du projet Codex 2010 se déroule bien, grâce notamment à l'apport des cheffes de projet, à l'engagement des conseillers juridiques en charge de chaque pan du programme, ainsi qu'à la bonne collaboration avec les autres entités concernées, soit en particulier l'Ordre judiciaire et le Ministère public. Le travail d'élaboration des projets législatifs, que ce soit dans le domaine du droit public (procédure administrative), de la procédure pénale ou de la procédure civile a été très important, les modifications légales induites par le nouveau droit fédéral étant nombreuses.

Dans ce contexte, le SJL travaille également à l'élaboration d'une réponse à la motion Baehler Bech sur la haute surveillance du Tribunal cantonal. Un échange avec une délégation du Grand Conseil est prévu prochainement, afin que nous sachions dans quel sens nous devons légiférer.

Secteur Assistance judiciaire et recouvrement

Si le Bureau de l'assistance judiciaire va disparaître avec l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure civile fédéral, il n'en demeure pas moins très chargé, avec plus de 3'000 demandes par an, et de plus en plus de contestations de la part des personnes dont la demande est rejetée (moins de 10 % des cas).

Le secteur recouvrement est en pleine effervescence avec quelque 15'000 nouveaux dossiers à traiter durant l'année 2008 et quelque 12'000 poursuites en cours à gérer. La masse de travail est impressionnante et nécessite des priorisations, dans l'attente d'un outil informatique permettant d'automatiser une partie du travail. Néanmoins, les montants recouverts en 2008 ont progressé de quelque CHF 400'000.- à CHF 3'800'000.- pour les notes de frais pénaux, et de quelque CHF 200'000.- à CHF 7'300'000.- pour le recouvrement de l'assistance judiciaire. Dans l'optique de la reprise du recouvrement des amendes et des peines pécuniaires prononcées par les autorités judiciaires, le secteur a été renforcé. Il lui est toutefois toujours difficile de faire face à la masse de travail sans un outil informatique efficace, lequel devrait être à disposition du secteur d'ici au mois de juillet 2009.

Projets particuliers

Projets menés par le Service

CODEX 2010

Droit public

L'année 2008 a vu la fin du volet "Droit public" du programme Codex 2010, avec l'adoption par le Grand Conseil de deux exposés des motifs et projets de lois (EMPLs), l'un visant à l'adaptation du droit vaudois à la nouvelle loi sur le Tribunal fédéral (LTF) et à l'article 29a de la Constitution fédérale (Cst.), l'autre relatif à la nouvelle loi sur la procédure administrative, censée pallier l'absence de législation dans ce domaine et rendue d'autant plus nécessaire vu l'introduction de la procédure de réclamation dans certains domaines (circulation routière; bourses d'étude). Ces deux paquets sont entrés en vigueur le 1er janvier 2009, date à laquelle les exigences de l'article 29a Cst. et de la LTF sont devenues contraignantes pour les cantons.

Procédure pénale

L'EMPL relatif à la procédure pénale a été adopté par le Conseil d'Etat le 17 septembre 2008. Il est en cours d'examen par la Commission des affaires judiciaires du Grand Conseil et devrait être adopté avant l'été par le Grand Conseil. L'entrée en vigueur est prévue le 1er janvier 2011, mais sera précédée par une importante phase de mise en oeuvre, laquelle a déjà débuté, avec notamment l'élaboration d'un EMPD relatif aux besoins en locaux nécessaires aux nouvelles autorités de poursuite pénale.

A noter dans ce contexte que la nouvelle procédure pénale des mineurs (PPMin), qui doit entrer en vigueur en même temps que la procédure pénale des adultes, n'a toujours pas été adoptée par les Chambres fédérales. L'équipe de projet CODEX a néanmoins anticipé la mise en oeuvre sur le plan cantonal, de sorte qu'un EMPL devrait pouvoir être soumis au Conseil d'Etat quelques semaines après l'adoption du texte fédéral par les Chambres.

Procédure civile

Le code de procédure civile suisse a été adopté par les Chambres fédérales le 19 décembre 2008. Un rapport d'orientation sur les principales options retenues par le Conseil d'Etat au niveau cantonal a été mis en consultation au printemps 2008 déjà, vu la date d'entrée en vigueur prochaine du texte fédéral (01.01.2011) et la nécessité d'avancer au maximum la concrétisation législative du CPC sur le plan cantonal fin de permettre une mise en oeuvre pratique la plus sereine possible. Un EMPL est en cours d'élaboration et sera soumis au Conseil d'Etat en avril prochain.

Protection de l'adulte et de l'enfant

Là encore, le chantier législatif a débuté avec l'élaboration d'un rapport d'orientation, dont la mise en consultation a été retardée, vu l'avancement des travaux aux Chambres fédérales et le report de l'entrée en vigueur du nouveau droit, vraisemblablement au 1er janvier 2013. Ledit nouveau droit ayant été adopté par le parlement fédéral le 19 décembre dernier, un avant-projet d'EMPL est en cours de rédaction et devrait être soumis au Conseil d'Etat pour mise en consultation à l'automne 2009.

Informatisation du Recueil systématique vaudois

Ce projet s'est terminé en 2008 par la correction de nombreux défauts de conception, lesquels ont d'ailleurs mené à une rupture avec le fournisseur informatique. L'application fonctionne désormais à satisfaction et procure de nombreuses fonctionnalités pratiques à l'utilisateur. Demeure une réserve de taille concernant le fonctionnement et l'ergonomie de l'atelier de conception des textes, dérivé de l'application Feuille de style, et qui devra faire l'objet d'un nouveau développement.

Informatisation du recouvrement

Après près d'une année d'élaboration du cahier des charges informatique, un appel d'offres a été lancé en 2008 pour l'informatisation du recouvrement. L'application devait en particulier être adaptable à d'autres types de créances que celles traitées actuellement par le secteur, dans la mesure où l'activité de ce dernier est susceptible de se développer. L'adjudication a eu lieu au mois de décembre, de sorte que le développement de l'application pourra avoir lieu en 2009.

Sources d'informations complémentaires

Informations sur les projets du Service

Codex 2010

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être trouvées à l'adresse suivante :

<http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/justice/reformes-judiciaires-codex-2010/>

Recueil systématique vaudois

l'adresse du site du RSV est la suivante :

http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/index.xsp<http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/lois-constitution/recueil-systematique/>

Groupes de prestations
306.1 Etat civil

306.1 Etat civil

Etat civil cantonal et offices d'état civil.

Descriptif

- Délivrance des prestations en matière d'état civil - préparation et célébration des mariages, enregistrement des naissances, décès et reconnaissances d'enfants, traitement des dossiers d'adoption et de changement de nom - en application notamment du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil.
- Participation aux instances intercantionales et fédérales d'autres autorités de surveillances.
- Information, assistance, formation et surveillance des officiers de l'état civil et des collaborateurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- L'ensemble de la population, les communes, les tribunaux, les Justices de paix, les notaires, l'administration en général.
- Office de l'Etat civil et officiers de l'Etat civil.

Groupes de prestations

306.3 Naturalisation

306.3 Naturalisation

Gestion des demandes de naturalisation (droit de cité, réintégration, droit et perte de la bourgeoisie) en application de la Loi fédérale sur la nationalité et de la Loi sur le droit de cité vaudois.

Descriptif

- Examen des dossiers transmis par les communes.
- Conseiller les communes et renseigner les usagers (conditions, pratique, lois).
- Organisation (sur demande) de conférences sur la naturalisation pour les communes, commissions d'intégration, ou associations d'étrangers.
- Préparer le préavis cantonal en vue de la délivrance de l'autorisation fédérale par l'Office fédéral des migrations.
- Préparer le préavis sur dossier à l'intention du Conseil d'Etat, respectivement du Grand Conseil.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les ressortissants étrangers bénéficiant d'un permis C domiciliés ou résidents sur le canton de Vaud.
- Communes / Municipalités.
- Office fédéral des migrations (ODM).

Groupes de prestations

306.4 Asile

306.4 Asile

Traitement des dossiers relevant de l'asile - gestion du séjour, exécution des décisions de renvoi, aide au retour, suivi des relations financières avec la Confédération (subventions) et interface avec la FAREAS (EVAM) - en application de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi).

Descriptif

- Gestion administrative du séjour des requérants d'asile et admis provisoires.
- Conseil en vue du retour dans le pays d'origine, octroi d'aide au retour.
- Organisation du renvoi ; exécution des décisions fédérales de renvoi.
- Elaboration de la convention de subventionnement de l'EVAM, négociation du budget de l'EVAM et mission de suivi et de contrôle de la subvention.
- Coopération avec les autres partenaires du Service.
- Décisions d'octroi d'aide d'urgence aux personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois.
- Examen de situations de détresse personnelle grave

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Requérants d'asile, personnes au bénéfice d'une admission provisoire et personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois.
- Office fédéral des migrations (ODM), DSAS, Polcant, SPEN, OTG.
- EVAM.
- Oeuvres d'entraide.
- Employeurs.
- Tribunal administratif fédéral.
- Bureaux communaux de contrôle des habitants

Groupes de prestations

306.5 Etrangers

306.5 Etrangers

Examen et règlement du statut administratif en Suisse de la population étrangère relevant de la Loi sur les étrangers (LEtr) et de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Mise en oeuvre de la politique vaudoise en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme en application des dispositions légales et cantonales en la matière.

Descriptif

- Examen et règlement du statut administratif de la population étrangère du canton ayant déposé une demande relevant de la loi fédérale sur les étrangers ou de l'Accord sur la libre circulation des personnes.
- Mesures administratives à l'égard de la population étrangère séjournant sans autorisation et n'ayant déposé aucune demande.
- Information, assistance et instruction des préposés aux bureaux communaux des étrangers et de contrôle des habitants assurer leur surveillance.
- Développement de la politique d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population étrangère et suisse.
- Office fédéral des migrations (ODM).
- Bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers.
- Entreprises.
- Ecoles (UNIL, EPFL, EHL, écoles privées, ...).
- Service cantonal de l'emploi.
- POLCANT, SPEN, SPJ, OTG.
- Juge de paix.
- Maison de détention administrative.
- Caisse de compensation AVS-AI, Représentations suisses à l'étranger.
- Association vaudoise des écoles privées (AVDEP).
- Association suisse des chefs de police des étrangers.
- Association romande des chefs de police des étrangers.
- Commission fédérale des étrangers (CFE).
- Commission fédérale de lutte contre le racisme (CFR).

- Service fédéral de lutte contre le racisme.
- Concordat romand LMC (loi sur les mesures de contrainte).
- Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI).
- Bureau Lausannois des Immigrés (BLI).
- Oeuvres d'entraides et associations.
- Service des recours de département fédéral de justice et police.
- Commissions communales "suisses/étrangers".

Groupes de prestations
306.6 Identité

306.6 Identité

Traitement des demandes et des renouvellements de documents d'identité (passeport ordinaire 03, passeport biométrique 06, passeport provisoire en cas d'urgence, carte d'identité) en application de la Loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisse.

Descriptif

- Enregistrement et traitement des demandes de passeports et de carte d'identité.
- Prolongation des anciens passeports.
- Délivrance des passeports provisoires aux citoyens suisses domiciliés dans le canton de Vaud.
- Traitement des demandes de passeport biométrique pour les citoyens suisses domiciliés dans les cantons romands.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens suisses du canton de Vaud et de Romandie.
- Communes / Préfectures.
- Police cantonale.
- Représentations consulaires suisses à l'étranger.

Groupes de prestations
306.7 Administration

306.7 Administration

- Gestion et administration du service.
- Problématiques juridiques.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DINT.
- Services transversaux.
- Communes.

Groupes de prestations
306.8 Intégration

306.8 Intégration des étrangers et prévention du racisme

- texte à remplacer

Descriptif

- Texte à remplacer

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Texte à remplacer.

Événements marquants, évolutions significatives

Asile:

a) Aide d'urgence

A la suite de l'entrée en vigueur complète de la révision de la loi sur l'asile (LAsi), le 1er janvier 2008, le régime de l'aide d'urgence a été étendu à l'ensemble des requérants d'asile déboutés. L'aide d'urgence consiste en prestations fournies principalement en nature, destinées à assurer l'indispensable à ses bénéficiaires (hébergement, nourriture, vêtements, articles d'hygiène, soins de santé indispensables, éventuellement prestations complémentaires).

Les décisions d'octroi d'aide d'urgence sont rendues par le SPOP et exécutées par l'EVAM. Le nombre de bénéficiaires de l'aide d'urgence a diminué de janvier à juin 2008 pour se stabiliser ensuite à environ 550 personnes.

Dans différents arrêts de principe (PS.2006.0277, PS.2007.0214), le Tribunal cantonal a confirmé dans l'essentiel la conformité de la pratique du canton par rapport au cadre légal. Une procédure relative au contenu de l'aide d'urgence est actuellement ouverte devant le Tribunal fédéral.

b) Nouvelles demandes d'asile

A partir du mois de juillet, le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse a augmenté de manière très significative. Le nombre de requérants d'asile attribués au canton de Vaud est ainsi passé de 346 au premier semestre 2008 à 753 au 2e semestre (+ 118%). Cette nouvelle situation, imputable principalement à la dynamique des flux migratoires internationaux, a notamment sollicité l'EVAM qui a dû rapidement élargir sa capacité d'hébergement. En 2009, l'ouverture d'une structure supplémentaire d'hébergement collectif sera probablement nécessaire.

Contrairement à ses engagements, la Confédération n'était pas en mesure de faire face de manière adéquate à cette augmentation du nombre de demandes d'asile en ce qui concerne l'hébergement et l'encadrement pendant les premiers mois. Cette tâche revenant aux cantons, la Confédération a accepté de leur verser un montant supplémentaire à titre de subventions. Pour le canton de Vaud, ce financement supplémentaire représente environ Fr. 1 million pour 2008 et 1.9 million pour 2009.

Naturalisation

Au 1er janvier 2008, le secteur des naturalisations s'est vu attribuer deux postes permanents supplémentaires. Cette augmentation d'effectif demandée depuis plusieurs années a permis de combler le traitement des dossiers en retard. En effet, au début de l'année, plus de 1'200 dossiers étaient en attente de traitement portant ainsi le délai d'entrée en matière à environ 9 mois. Grâce à l'apport de ces deux nouvelles ressources, le secteur des naturalisations a pu ainsi réduire le délai de traitement à moins d'un mois à la fin de l'année 2008.

Les années précédentes, la capacité de traitement se situait entre 2'500 et 2'800 dossiers par année. Or en 2008, plus de 3'700 dossiers ont été traités. D'autre part les demandes de naturalisation sont en légère baisse par rapport à l'année précédente puisque 2'478 dossiers (un dossier peut impliquer plusieurs personnes) contre 2'666 en 2007 ont été déposés. A noter qu'en 2006 et 2005, les demandes s'élevaient respectivement à 2333 et 2241 dossiers.

Documents d'identité

Unique centre de saisie biométrique en Suisse romande, le secteur des documents d'identité a accueilli 2'500 personnes de plus que l'année précédente. Cette augmentation peut certainement s'expliquer par le fait que passablement de citoyens suisses ont profité de la faiblesse du dollar américain pour entreprendre un voyage aux Etats-Unis.

En outre, le nombre de demandes de documents d'identité est comparable à celui de l'année précédente mais se situe loin derrière les années 2003 à 2006 qui avaient vu la plupart des confédérés renouveler leur passeport.

A noter également que la généralisation du passeport biométrique est désormais fixée au 1^{er} mars 2010 et qu'à partir de cette date toutes les demandes seront effectuées directement au secteur des documents d'identité et non plus dans les communes.

Etat civil

Concernant les enregistrements de partenariat, l'année 2008 a confirmé la tendance baissière constatée lors du deuxième semestre 2007. En effet, seulement 109 enregistrements contre 230 l'année passée ont été enregistrés.

L'année 2007 avait été marquée par l'introduction des célébrations de mariage dans des sites d'exceptions. En 2008, cette activité a pris une ampleur conséquente puisque le nombre de célébrations de ce type a doublé. D'autre part, trois nouveaux châteaux (Lucens, Yverne, Châtelard à Montreux) complètent désormais l'offre.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, les officiers d'état civil peuvent conformément à l'article 97a du code civil refuser leur concours à la célébration des mariages et à l'enregistrement des partenariats. A cet égard un important dispositif a été déployé dans le canton de Vaud puisque plus de 120 auditions de couples ont été effectuées. Suite à ces auditions, plusieurs couples ont renoncé à concrétiser leur projet de mariage, alors que d'autres ont fait l'objet d'un refus.

Intégration des étrangers et prévention du racisme :

a) Constitution de la nouvelle Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI)

A la suite d'une procédure de consultation menée pour la première fois auprès des associations de personnes étrangères du canton, [de nouveaux membres de la CCCI](#) ont été désignés par le Conseil d'Etat le 28 mai 2008 jusqu'à la fin de la durée de la législature. Ils vont avoir pour tâche de sensibiliser le Gouvernement sur les questions liées à l'intégration des étrangers et à la prévention du racisme.

b) Promotion de l'apprentissage du français

A la suite de la mise en œuvre des nouvelles dispositions fédérales, le canton de Vaud assume pleinement les responsabilités déléguées par la Confédération, notamment en ce qui concerne la gestion des crédits fédéraux pour l'encouragement à l'**apprentissage du français**. Le canton de Vaud a élaboré un programme de mesures en vue de favoriser l'apprentissage du français pour les trois prochaines années. Afin de développer son offre et de toucher les régions rurales ou périurbaines les moins bien desservies, il a également mis à disposition des financements supplémentaires en la matière. Au total plus de 40 projets ont pu ainsi être soutenus et offrir près de 1800 places en 2008. Sur la base du programme de mesures proposé par le canton, l'entier de l'enveloppe fédérale a pu être obtenue, soit un montant de plus de 700'000 de francs par an et ce, de 2009 à 2011. Les engagements respectifs s'inscrivent dans une convention entre l'Etat et la Confédération validée en décembre 2008 par le Conseil d'Etat.

c) Centre cantonal de compétences Intégration

En application des normes fédérales (art. 57 LETr) et afin de renforcer la cohérence de son action en matière d'intégration, l'Etat a décidé de reprendre progressivement en 2009 puis totalement en 2010 les tâches de centre de compétence en matière d'intégration, confiées au Centre social protestant (CSP) en 2001. Les modalités de la reprise ont été définies en collaboration avec le CSP.

La hausse spectaculaire de la charge de travail observée en 2007 s'est poursuivie en 2008. Cette hausse concerne aussi bien les demandes liées à l'octroi d'une première autorisation (arrivées en Suisse) que les demandes liées au renouvellement ou à la transformation d'une autorisation. Pour cette seconde catégorie de demandes, l'année 2008 représente vraisemblablement le sommet de la courbe; la tendance devrait s'inverser dès le début 2009.

Comme annoncé en 2007, l'année 2008 a été riche en événements. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) au 1^{er} janvier a fortement impacté l'activité de notre division; l'intégration du nouveau contexte légal est un processus de longue haleine qui est amené à se poursuivre en 2009. Malgré de gros soucis pendant la phase préparatoire, le passage du RCE à SYMIC (application fédérale de gestion de la population étrangère) début mars s'est relativement bien déroulé; on déplore néanmoins les performances nettement inférieures de la nouvelle application par rapport à l'ancienne. Finalement, la mise en application des Accords d'association Schengen au 12 décembre a engendré passablement de changements dans l'organisation de notre travail, aussi bien à l'interne qu'à l'externe et notamment auprès des communes; pour notre activité, la conséquence la plus visible est le remplacement du livret par la carte pour étrangers. Il est aujourd'hui trop tôt pour apprécier l'impact global de "Schengen" mais on peut d'ores et déjà affirmer que la division Etrangers hérite de nouvelles tâches et donc d'une augmentation nette de la charge de travail.

En raison des éléments cités plus haut, la division a dû faire face à une très forte augmentation du nombre de dossiers en attente de traitement. L'engagement d'une task-force en juin et la mise sur pied de tout un train de mesures internes ont permis de redresser la barre et de terminer l'année avec un volume de retard acceptable; la maîtrise du nombre de dossiers en attente demeure néanmoins une de nos principales préoccupations.

Projets particuliers

Asile

Accords de Dublin

Le 12 décembre 2009, l'adhésion de la Suisse aux accords de Dublin est devenue effective. De ce fait, des requérants d'asile devront être renvoyés dans un autre pays européen s'il s'avère qu'ils y ont précédemment déposé une demande d'asile. Les personnes concernées resteront en moyenne en Suisse entre deux et trois mois. A noter que les pays en question pourront, le cas échéant, procéder de la même manière à l'égard de la Suisse.

Du fait de la présence du centre d'enregistrement et de procédure de la Confédération à Vallorbe, le canton de Vaud traitera un nombre important de cas relevant des accords de Dublin. Dans ce cadre, il s'agit d'une part à assurer une coordination optimale entre les services de la Confédération, la police cantonale et le SPOP, d'autre part, avec l'EVAM, à tenir compte des spécificités de ces situations en ce qui concerne l'hébergement et l'encadrement.

Intégration des étrangers et prévention du racisme

Accueil des nouveaux arrivants

Le Bureau cantonal en matière d'intégration a élaboré une brochure d'information destinée aux personnes s'installant dans le canton qui a pu être distribuée systématiquement à tous les nouveaux arrivants dès janvier 2008 en collaboration avec les bureaux de contrôle des habitants du canton. Le [site internet](#) de la coordinatrice a également été modifié de manière à pouvoir donner les informations principales, dans plusieurs langues, sur la vie quotidienne dans le canton.

Soutien aux projets associatifs et communaux

Le Département de l'intérieur a soutenu financièrement et collaborer à plus de quarante projets d'associations ou de communes qui visaient soit à améliorer la communication entre les Suisses et étrangers, à favoriser l'apprentissage du français, la connaissance des institutions et à prévenir le racisme. la coordinatrice a participé aux groupes de pilotage de deux projets inter cantonaux de cohabitation en zone périurbaine et de plusieurs projets de cohabitation en zone urbaine.

Division Etrangers

L'adaptation de nos pratiques au nouveau contexte légal va se poursuivre en 2009. Si l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes en faveur des ressortissants roumains et bulgares est acceptée à l'issue des votations de février prochain, il conviendra de nous préparer à l'entrée en vigueur du Protocole d'extension II (nouveau régime transitoire dans l'application de l'ALCP).

Les maladies de jeunesse de SYMIC ne sont pas encore toutes résolues et les modifications de l'application induites par l'entrée en vigueur de Schengen-Dublin ont amené de nouveaux "bugs" qui devront être corrigés dans le courant 2009. Au niveau cantonal, notre projet d'interfaçage entre SYMIC et Medusa (application cantonale pour

la gestion des dossiers étrangers) devrait se concrétiser en 2009; l'objectif est bien sûr d'obtenir un gain de temps dans la gestion des données, mais surtout d'améliorer l'éventail et la qualité des informations contenues dans Medusa et d'en faire profiter certains de nos partenaires.

Concernant la carte pour étrangers, le premier semestre 2009 sera consacré à l'optimisation des processus liés à la production et à la délivrance de la carte. Dès le 2^{ème} semestre, il conviendra de se consacrer à la phase II du projet, à savoir l'ajout des données biométriques à la carte pour étrangers.

Sources d'informations complémentaires

Coordonnées:

rue	Avenue de Beaulieu 19
code postal	1014
ville	Lausanne
téléphone	021 316 49 49
fax	021 316 46 45
e-mail	info.population@vd.ch

Groupes de prestations 106.0 Administration

106.0 Administration

Prestations transversales octroyées aux établissements, à l'office, et aux partenaires du service pénitentiaire.

Descriptif

- Ressources humaines
- Finances
- Logistique
- Assurances détenus
- Informatique
- Juridique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnel du service pénitentiaire
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, secrétariat général du département
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, fournisseurs, mandants
- Détenus (prévenus, condamnés et internés), SMPP, FVP, assurances maladies et accidents, établissements pénitentiaires, office d'exécution des peines
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, UID du département, CCT, Bedag, fournisseurs
- Commission de libération, les structures de prises en charge des condamnés (EMS, USE, CAP, EMS), les instances judiciaires dont notamment les instances de recours (TC, TA, TF), homologues et répondants cantonaux.

Groupes de prestations

106.2 Ordonnance et contrôle de l'exécution des peines

106.2 Ordonnance et contrôle de l'exécution des peines

Placement des condamnés et des internés sur la base des jugements rendus par les magistrats et ,établissement du plan d'exécution des peines avec les éclairages donnés par les établissements et les partenaires sociaux.

Descriptif

- Suivi de l'exécution des peines et mesures (jugements, agenda, courrier y référant)
- Prise en charge des condamnations pénales dans les meilleurs délais et dans le respect des normes légales, garantissant l'égalité de traitement et effectuée dans l'esprit de la politique définie par le service
- Gestion individualisée des condamnations tenant compte de la situation du condamné et de l'effet de la condamnation sur l'intéressé
- Coordination des intervenants du traitement pénitentiaire dans le cadre d'une prise en charge interdisciplinaire
- Gestion des séquestres
- Coordination du casier judiciaire
- Conversion des amendes en arrêts.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les condamnés.

Groupes de prestations

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

Veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de détention et aux modalités d'exécution des peines et des mesures.

Descriptif

- Garantie de la cohérence du système d'information départementale
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage lors de projets informatiques
- Maintenance applicative pour les logiciels métier
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication
- Support aux utilisateurs pour les applications métier

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Les prévenus et les condamnés.

Événements marquants, évolutions significatives

Série de suicides

Le Service pénitentiaire a été endeuillé au début de l'année 2008 par trois suicides de personnes détenues, survenus entre janvier et avril dans les prisons du Bois-Mermet et de la Croisée. Plusieurs mesures ont été prises, notamment :

- l'organisation, en collaboration avec le Centre suisse de formation du personnel pénitentiaire (CSFPP) d'une formation complémentaire sur le thème du suicide et de la détection des risques,
- l'intensification des contrôles nocturnes,
- l'interdiction du port de la ceinture.

Détenu sur le toit du pénitencier des EPO

Le 22 juillet une personne détenue dans le régime de sécurité renforcée a réussi à se hisser sur le toit du pénitencier durant sa promenade. Il a tenu en haleine, durant plus de 30 heures, tant l'institution que l'important dispositif de police mobilisé en raison d'une possible mutinerie de l'ensemble des détenus du pénitencier.

Evasions de la Colonie

L'automne a été marqué par 8 évasions de la part de détenus exécutant leurs peines à la Colonie des EPO (milieu ouvert). Trois d'entre eux ont été réarrêtés.

Suite à ces événements, les critères d'admission dans cet établissement ont été considérablement restreints, ce qui n'est évidemment pas sans conséquence sur le problème de la surpopulation des établissements de détention avant jugement.

Surpopulation carcérale

Nous avons pu observer avec satisfaction que la baisse du taux d'occupation des établissements de détention avant jugement, amorcée en 2007, s'est poursuivie durant une bonne partie de l'année 2008. Toutefois, nous avons fait le constat que la tendance s'est très nettement inversée à la fin de l'année. En effet La Prison du Bois-Mermet a dépassé un taux d'occupation de 160 % et le secteur détention avant jugement de la Croisée de 140 %.

A fin décembre 2008 et surtout au début 2009, la situation est devenue très alarmante, tous les lits étant occupés dans les trois établissements de détention avant jugement.

Projets particuliers

Projets particuliers

Le Conseil d'Etat a accepté en avril 2007 et le Grand Conseil en octobre le *rapport sur les projets pénitentiaires et réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil au postulat Borboën et consort demandant au canton d'appliquer de façon plus ouverte les dispositions légales en vigueur pour lutter contre le surpeuplement des établissements pénitentiaires d'exécution des peines* qui présente différents projets d'adaptation et de développement des infrastructures pénitentiaires rendues nécessaires par la pression démographique de la population carcérale, par les exigences du nouveau code pénal et par les engagements intercantonaux.

Il s'agit notamment de :

L'extension du pénitencier des Etablissements de la Plaine de l'Orbe, rendu indispensable par le déficit chronique de places de détention en milieu fermé et sécurisé. Le crédit d'étude accordé par le Conseil d'Etat en mars 2007 a permis au comité de programmation d'élaborer un projet de construction de nouvelles unités, de réaménagement des bâtiments existants et de remise en état des infrastructures devenues vétustes (eau, électricité, chauffage).

La création d'un nouvel établissement de semi-détention et travail externe de 50 places environ, ouvert 24h sur 24, en remplacement des deux petites structures existantes. L'immeuble, sis à la rue du Simplon à Lausanne, a été acquis en décembre 2007. Des travaux importants rendus nécessaires par la vétusté des locaux et leur non conformité avec les normes en vigueur, ont été planifiés par la commission de construction. L'exposé des motifs et projet de décret sera présenté au Conseil d'Etat et Grand Conseil au début 2009.

La création d'un secteur de détention avant jugement pour les mineurs à la Prison de la Croisée. Le nouveau droit pénal des mineurs entré en vigueur au 1er janvier 2007, impose une stricte séparation entre majeurs et mineurs. Le Conseil d'Etat a accordé le 12 septembre 2007 le crédit d'ouvrage permettant la transformation d'une division de la prison de la Croisée en secteur pour mineurs qui a été inauguré le 1er avril 2008.

La création d'un établissement concordataire de détention pour mineurs. Selon le Concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (partiellement du Tessin), il incombe au canton de Vaud de construire un établissement de détention pour filles et garçons de 32 places pouvant être étendu à 56 places pour la détention avant jugement et l'exécution de peine. Le concept, élaboré en 2006 et 2007, n'a pu se concrétiser faute d'emplacement. La Commune de Palézieux a finalement donné son accord, suite à une consultation populaire, pour une implantation du projet sur son territoire. En décembre 2008 le Conseil d'Etat a approuvé *l'exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de CHF 3'180'000 pour les études relatives à la construction de l'établissement de détention pour les mineurs hommes et femmes et un crédit de CHF 1'000'000 pour l'acquisition d'une surface de terrain de 20'000 m² à prélever sur la parcelle n°371 du cadastre de la Commune de Palézieux* qui sera présenté au Grand Conseil au printemps 2009.

Rapport annuel de gestion 2008
Département de l'Intérieur (DINT)
Service pénitentiaire (SPEN)

Sources d'informations complémentaires

Site internet

www.vd.ch/spen

Événements marquants, évolutions significatives

On a envie de commencer par des événements positifs, en mettant en exergue deux mariages, deux naissances et la nomination d'un substitut au poste de président de tribunal. Si ces événements ne laisseront sans doute pas de marques dans l'histoire judiciaire vaudoise, ils n'en sont pas moins importants dans la vie d'un service. Cela vaut d'autant plus qu'en terme d'activités, les constats sont moins réjouissants.

Toute victime d'infraction doit être protégée, et il faut se garder, au moment d'esquisser une échelle des valeurs, de donner le sentiment que certaines atteintes, qualifiées de peu graves, mériteraient moins d'attention de la part de la justice. A partir de là, brosser le tableau de la délinquance sur la base de chiffres est un exercice forcément schématique.

Il n'en reste pas moins que le renvoi en jugement d'actes de violence, toujours plus graves, et d'infractions contre le patrimoine (vols organisés et répétés notamment), au nombre également en augmentation, est la cause prépondérante d'une présence accrue du Ministère public aux débats des tribunaux. La charge de travail liée à ces interventions, dans des causes qui sont ensuite régulièrement portées en deuxième instance, est considérable. Parmi les affaires dites "de masse", le nombre des "petits" délits sanctionnés par des prononcés préfectoraux soumis à l'approbation du Ministère public a presque doublé par rapport à 2007. Dans les autres domaines, on s'en doute, les délinquants n'ont pas chômé non plus.

Les nouveautés introduites par la révision du Code pénal entrée en vigueur en 2007 induisent une activité importante en matière d'exécution des jugements. La charge de travail de l'Office du juge d'application des peines s'en ressent, avec des conséquences pour le Ministère public aussi. Pour le reste, il n'y a pas besoin de solliciter les chiffres : ils parlent d'eux-mêmes.

L'exercice correct par le Ministère public des tâches que lui attribue la loi et l'indispensable implication de ses collaborateurs dans les réformes ont pu, en 2008, être menés de front de manière satisfaisante. Le rattachement au Parquet d'un chef de projet affecté à plein temps à Codex 2010 n'y a pas été pour rien, même si c'est l'ensemble du service qui a travaillé d'arrache-pied.

2009 ressemblera certainement à 2008. Le Parquet y est préparé, nonobstant la diminution d'effectif à laquelle il est astreint. Toutefois, un nouvel accroissement de la charge courante comporterait inmanquablement le risque d'une détérioration des conditions de travail, et donc de la qualité de ce dernier.

Le procureur général espère pouvoir, lorsqu'il rédigera son prochain rapport de gestion, affirmer que ce risque ne s'est pas concrétisé.

Interventions aux débats	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Circulation routière (sans blessures ou décès)	7	7	1	4	3	3
Mœurs	33	42	26	27	34	39
Stupéfiants	22	20	17	21	16	25
Délits contre le patrimoine	48	34	15	18	17	13
Délits c/ la vie ou l'intégrité physique (y c. LCR)	84	65	89	47	42	48
Affaires financières	5	10	10	12	10	18
Affaires diverses	6	11	3	4	3	4
Réexamen de mesures d'internement	7	29				

Audience du juge d'application des peines	10	1				
Total	222	219	161	133	125	150
Affaires civiles	2	0	3	3	2	1

Affaires pénales enregistrées	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Ordonnances de non-lieu	6'277	6'571	6'378	6'887	6'305	5'684
Ordonnances de condamnation	5'970	5'665	5'945	6'317	6'190	5'418
Renvois au tribunal de police ou correctionnel	2'404	2'307	2'401	2'381	2'219	2'089
Renvois au tribunal criminel	3	4	7	4	10	9
Jugements du Tribunal des mineurs	2'055	2'105	1'660	2'185	2'063	1'755
Prononcés préfectoraux (exécutoires)	2'245	1'169	379	372	356	323
Juge d'application des peines	688	681				
Total	19'642	18'502	16'770	18'146	17'143	15'278
Affaires civiles enregistrées	1'284	690	760	942	564	421

Projets particuliers

Quelles avancées significatives sont à noter dans des projets particuliers ?

C'est évidemment l'unification de la procédure pénale qui a continué, en 2008, à être au centre des préoccupations. Les travaux ont avancé grâce à l'engagement remarquable de tous les acteurs concernés, notamment les collaboratrices et collaborateurs du Ministère public. Se sachant promis à la fusion, juges d'instruction et officiers du Parquet ne se sont pas limités à la réflexion et la théorie : c'est ainsi que, sous la forme de (brefs) stages, ils se sont réciproquement initiés à la pratique des autres. Des juges ont donc accompagné des substituts dans leur activité quotidienne tandis que ces derniers et le procureur se familiarisaient au monde de l'instruction, week-end de garde inclus.

Le processus conduisant au changement n'en a pas moins été marqué par ce qui fut tout de même une demi surprise : la décision du Conseil fédéral de reporter de 2010 à 2011 l'entrée en vigueur du nouveau code. L'annonce de ce report a eu un double effet : il a d'un côté rassuré tous ceux qui étaient engagés dans la réforme et se disaient que la mener à bien pour le 1^{er} janvier 2010 serait extrêmement difficile; c'est l'effet positif. Mais certains, de l'autre côté, apprenant qu'une année de plus s'écoulerait avant la mutation, se sont de manière bien compréhensible relâchés pour réinvestir dans la gestion de la charge de travail courante une partie de l'énergie et des efforts qui doivent être consacrés au chantier de la réforme procédurale.

L'entrée en vigueur du nouveau code en 2011 est maintenant presque certaine. Il convient dès lors que tous les acteurs du changement se mobilisent une nouvelle fois à fond pour mettre à profit les deux courtes années qui nous séparent du jour "J". A cet égard, la prochaine adoption de la législation cantonale d'application par le Grand Conseil, qui validera en quelque sorte les travaux accomplis jusqu'ici, jouera un rôle déterminant. Elle sera, pour toutes les personnes concernées, un signal clair, indispensable au rétablissement d'une pleine motivation.

Jusqu'ici, l'autorité politique a reconnu la nécessité des moyens et renforts demandés. Il convient de l'en remercier. Mais, à un moment où les nuages de la crise obscurcissent l'horizon financier, il faut répéter, en le soulignant, que l'adéquation des moyens sera un préalable incontournable à la réussite de la réforme. Et il n'est même pas besoin de rappeler que l'on n'a jamais vu une crise économique avoir pour effet une diminution de l'activité de la clientèle des autorités de poursuite pénale...

Sources d'informations complémentaires

Question-clé :

Où se procurer d'autres informations en lien avec le service ?

Codex 2010

info.mp@vd.ch